

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 22 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi 22 janvier , les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de NONARDS.

Date de convocation du conseil municipal : 17 Janvier 2025

Etaient présents : Mme BARRIERE Michelle, Mme COULOUMY-DORRIVAL Colette, FAVAREL Marie, Mme GRANVAL Pierrette, Mme MAZEYRIE Bérangère, M. BARRIERE Franck, Mr BOISSARIE Laurent, M. CAUVIN Jean-Jacques, M. ROCHE Daniel, M. VANTALON Marc, Mr BORDES François.

est nommée secrétaire de séance : Mme GRANVAL Pierrette

~~~~~

Ouverture de la Séance à 19 h 35.

Approbation du Compte-rendu de la séance du 22 Novembre 2024

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'arrêté qu'il a du prendre, à la demande de monsieur le percepteur, pour faciliter le paiement des frais scolaires à la commune de Puy d'Arnac ,le crédit n'étant pas suffisant sur la ligne comptable dédiée. Il s'agit d'une manipulation technique purement comptable qui ne modifie en rien le budget.

### **Délibération n° 2025-01 / Demande de subvention pour le renouvellement d'un tableau numérique.**

Monsieur le Maire expose la nécessité de renouveler le tableau numérique de la classe de madame Chappoux(CE1-CE2).

En effet, celui-ci est hors service depuis bientôt un an et ne pourra être remis en service dans la classe sans engager des frais important, de plus de nouvelles normes s'opposent au renouvellement des lampes au mercure. Le tableau numérique en question, première génération, en était justement équipé. Il faut donc penser à changer de matériel. L'entreprise Demailly(Le Bureau Fonctionnel) a été contactée et a fourni un devis pour un TBI - TNI« Laser » , son installation et son environnement pour un montant de 3059euros HT soit 3670,80 euros TTC. Monsieur le maire souligne la nécessité de solliciter l'aide des services de l'état au titre de la DETR pour faire face à une telle dépense.

Le plan de financement pourrait être le suivant:

|                   |               |
|-------------------|---------------|
| - DETR 50%.       | 1529 euros    |
| - FCTVA 16.404%.  | 502 euros     |
| -AUTOFINANCEMENT. | 1639,80 euros |

Le devis et le plan de financement sont votés à l'unanimité, monsieur le maire est chargé de solliciter la subvention auprès des services de l'état, de faire les démarches en vue d'acheter cet équipement.

### **Délibération n° 2025-02 / Demande de subvention pour le financement du remplacement de la rambarde qui cerne le terrain principal de football.**

Monsieur le Maire relate aux membres du Conseil Municipal la rencontre qui a eu lieu avec les dirigeants du club de foot local accompagnés de monsieur Clavière représentant de la FAFA (fond d'aide au football amateur)en Corrèze. Il en ressort que des travaux seront à prévoir pour maintenir nos équipements sportifs à niveau(remplacement de la main courante qui clôt le terrain principal, création d'un vestiaire spécifique pour les joueuses de plus en plus nombreuses, création de toilettes aux normes et facilement accessibles à tous).

Il faudra échelonné ces travaux onéreux dans le temps et il semble sage de prioriser le remplacement de la lice, celle existante ayant tendance à s'affaïsser par endroit et se montrant de toute façon dangereuse par sa nature en béton aux angles tranchant.

L'entreprise Urban Clôtures de Brive a fourni deux devis pour ces travaux, l'un de 13600 euros ttc, uniquement la main courante sur les deux grandes longueurs du terrain, l'autre de 22 620 euros ttc correspondant au remplacement de la lisse plus un grillage rigide complémentaire placé dessous, permettant la fermeture totale du terrain.

Le montage financier pourrait être le suivant:

|                 |                                 |
|-----------------|---------------------------------|
| DETR 25%        | 4712 euros                      |
| FFA 50%.        | 5000 euros (maximum 5000 euros) |
| Département 30% | 5655 euros                      |
| Autofinancement | 4161 euros                      |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'opter pour le remplacement de la lice avec la partie optionnelle de soubassement rigide si les aides escomptées sont suffisantes.
- De donner tout pouvoir au Maire pour demander les subventions envisagées et faire réaliser les travaux.

**Délibération n° 2024-O3 / Participation communale aux dépenses de la FDEE19**

La Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze demande à la commune de Nonards une participation de 1392 euros au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la nature de la mise en recouvrement de cette participation, soit en l'intégrant au budget 2025, soit en la fiscalisant, charge alors aux services fiscaux de la Corrèze de la percevoir auprès des administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil opte à l'unanimité pour la fiscalisation, comme les années précédentes.

Vient le temps d'aborder les affaires diverses.

Monsieur le maire expose la proposition du syndicat Bellovic d'installer dans chaque commune adhérente un point d'eau en accès libre pour la population et propose un emplacement entre le tennis et la bibliothèque. L'endroit est passant, fréquenté par les joueurs de tennis, les marcheurs, les clients du kiosque à Pizza et les visiteurs de la bibliothèque.

L'emplacement fait l'unanimité et sera proposé à Bellovic.

Monsieur Cauvin, maire adjoint fait le point sur les travaux de voirie qui pourraient être envisagés en 2025 après consultation de la commission voirie.

Pour la voirie rurale:

- impasse du Frat dans sa partie haute
- route de la Raymondie vers Chazoule
- route du Paradis, dans sa partie initiale à partir de la départementale

Pour la voirie communale:

- route de la Mazeyrie au delà de chez Gendre, la montée finale avant le chemin forestier est complètement détériorée voir dangereuse
- route de la mine



Des arbitrages auront lieu une fois le chiffrage précis effectué, tous les travaux ne pourront peut être pas être réalisés en 2025, le choix final sera présenté au prochain conseil municipal.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du choix de madame Véronique Andrieux de faire valoir son droit à la retraite au 1 mars 2025.

Proposition sera faite à madame Chazoule de reprendre les heures de ménage qu'effectuait madame Andrieux. Son contrat serait de ce fait porté à 22h40 par semaine. Resterait 1h30 par jour de cantine (surveillance) à proposer à une nouvelle personne à compter de la rentrée scolaire 2025.

Deux personnes se sont proposées pour effectuer les heures de la cantine. Il s'agit de madame Joany et de madame Bos. Chacune sera reçue individuellement par le maire et les adjoints.

Le point est fait sur les travaux engagés sur le logement communal situé au dessus de la mairie. L'isolation du plancher du grenier a été réalisée par l'entreprise Geneste et les nouvelles fenêtres ainsi que le volet ont été posés ce jour même par l'entreprise Jauzac.

Les travaux sont terminés. Une fois la dernière facture réglée, monsieur le maire est chargé de demander le règlement des différentes subventions prévues au plan de financement de ce projet.

Un point est fait sur la nouvelle organisation de la bibliothèque.

Quatre personnes ont repris le flambeau à titre bénévole. Il s'agit de madame Le Joly, madame Cauvin, madame Laval et madame Sweens. Toutes quatre ont oeuvré au nettoyage du local et au tri des ouvrages accumulés au fil du temps.

La bibliothèque sera ouverte le mercredi de 15 à 17 heures ou le vendredi de 17 à 19 heures selon la semaine.

Le conseil municipal se réjouit de ce nouvel élan et espère que les lecteurs seront au rendez-vous.

Enfin, le point est fait sur le « Repas des Aînés » à venir, le 16 février, par madame Michelle Barrière. Ce sont les Garennes du Gour qui fourniront service et repas, reste le vin à acheter. Monsieur le maire et monsieur Cauvin se chargent de démarcher la coopérative viticole de Glanes pour cela.

La séance est levée à 20h55.

